



EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris : de retour en Montérégie.
- Carotte : progression lente des taches foliaires; installation des pièges pour la mouche.
- Céleri : situation stable.
- Laitue : pucerons et punaises toujours actifs; fausse-arpenteuse en Montérégie; résumé de la situation sur les maladies; carence en calcium : attention à l'humidité du sol; pertes reliées à la montaison.
- Oignon : mildiou stable dans Lanaudière; populations de thrips variables; faible pression du botrytis mais perte de feuillage dans certains champs (Montérégie).
- Ail et poireau : tache pourpre dans plusieurs champs; début de la troisième période de ponte et stratégie contre la teigne.

SITUATION GÉNÉRALE

Durant la dernière semaine (depuis le 22 juillet), les températures se sont maintenues autour des normales sauf pour le 27 et le 28 où le mercure a presque atteint 30 °C dans plusieurs régions. Même si les conditions ont été plutôt nuageuses et humides en début de période (23 et 24 surtout), on a reçu que très peu de pluie en général. Ces conditions combinées aux vents asséchants des derniers jours a fait en sorte qu'on se retrouve déjà en déficit hydrique sur plusieurs fermes. Comme on ne prévoit pas de pluies pour les prochains jours, il est certain que de plus en plus d'agriculteurs devront avoir recours à l'irrigation.

VERS GRIS

Surveillez vos jeunes champs puisque les vers gris semblent déjà de retour en Montérégie-Ouest. Les larves sont petites, ce qui signifie qu'elles appartiennent probablement à des espèces dont la ponte a eu lieu ce printemps. **Les dommages sont observés dans les plus jeunes laitues (semées ou transplantées), de même que dans les derniers semis de carotte.** De l'information concernant la lutte contre les vers gris est présentée dans l'avertissement Légumes - général No 01 du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>).

CAROTTE

Taches foliaires

Des taches foliaires (*Cercospora* surtout et plus rarement *Alternaria*) continuent de progresser lentement dans toutes les régions. Bien entendu, les champs les plus avancés sont davantage affectés. Les traitements ont également débuté dans certains champs.

On recommande de débuter les traitements fongicides lorsque les rangs de carotte couvrent une largeur d'environ 30 cm et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur l'une des feuilles intermédiaires (feuille choisie au hasard sur le plant). La stratégie d'intervention contre les brûlures foliaires de la carotte est présentée à la fin de l'avertissement [No 10](#) du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

Mouche de la carotte

Il est temps d'installer les pièges collants jaunes pour dépister les adultes de la 2^e génération de la mouche de la carotte. Compte tenu de l'été chaud que nous connaissons, il se pourrait qu'elles arrivent un peu plus tôt cette année. Bien entendu, il est encore trop tôt pour débuter les interventions.

Si vous avez observé des dommages causés par la mouche dans vos champs de carotte par le passé, on vous recommande fortement de procéder au dépistage de vos champs. Ce dépistage vous indiquera quand traiter en fonction de la situation particulière de chacun de vos champs et vous évitera donc des traitements inutiles. Les pièges collants jaunes sont disponibles commercialement, notamment chez Distributions Solida (418 826-0900).

L'information concernant la biologie de ce ravageur, les dommages causés, la méthode de dépistage et la stratégie de lutte recommandée est présentée dans l'avertissement [No 14](#) du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>). La liste des insecticides homologués contre ce ravageur est disponible dans le bulletin d'information [No 02](#) du 23 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn10.pdf>).

CÉLERI

Insectes, maladies et carences

La situation n'a pas évolué significativement depuis la semaine dernière. Au besoin, relisez l'avertissement [No 11](#) du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11tn10.pdf>).

LAITUE

Pucerons et punaises ternes

Une légère augmentation dans l'activité de ces insectes est notée sur plusieurs fermes aussi bien en Montérégie que dans la région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches). Un suivi



rigoureux est donc toujours requis. Les stratégies de lutte contre les pucerons et la punaise terne sont présentées respectivement dans les avertissements **No 07** du 22 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn06.pdf>) et **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

Fausse-arpenteuse du chou

On observe la présence de larves de la **fausse-arpenteuse du chou** en quantité significative dans certains champs en Montérégie-Ouest. Ces chenilles grugent le feuillage et laissent des déjections sur les laitues, ce qui les rend impropres à la commercialisation.

Habituellement, on profite des traitements dirigés contre les autres insectes présents (pucerons ou punaises) pour réprimer en même temps les fausses-arpenteuses présentes. Dans ce cas, il faudra bien entendu utiliser un insecticide reconnu efficace contre tous les types de ravageurs observés. Lorsque seule la fausse-arpenteuse est présente, on recommande de traiter quand le seuil de 3 % des plants porteurs de chenilles ou de dommages sont atteints. Il est souvent préférable de ne pas retarder les traitements parce que les jeunes larves sont plus faciles à détruire que les chenilles plus âgées. Ceci est particulièrement vrai si vous utilisez les insecticides moins toxiques pour l'environnement à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) ou de spinosad.

La liste des insecticides homologués pour réprimer la fausse-arpenteuse du chou est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 25 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf>).

Altises

Les populations de cet insecte semblent à la baisse en Montérégie-Ouest. Au besoin, consultez l'avertissement **No 11** du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11tn10.pdf>).

Maladies

On observe en général un léger accroissement de la présence des symptômes de maladies en Montérégie-Ouest et cela surtout dans les champs matures.

Pour les maladies en provenance du sol, c'est encore la pourriture basale reliée à *Rhizoctonia* qui est la plus présente, suivie de l'affaîssement sclérotique (*Sclerotinia* sp.). De la pourriture bactérienne attribuable à *Pectobacterium* (autrefois *Erwinia*) est aussi observée dans quelques champs. L'affaîssement sec (*Pythium*) n'est présent que sur un petit nombre de ferme.

Les taches bactériennes (*Xanthomonas* ou *Pseudomonas*) sont aussi un peu plus présentes, mais elles ne causent pas de pertes pour le moment puisque seules les plus vieilles feuilles sont affectées.

On rapporte aussi la présence d'un peu plus de taches de **mildiou**. Faites attention, car la répression de cette maladie exige un suivi phytosanitaire rigoureux. Pour plus de détails, voir la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).



Nécrose marginale ou brûlure de la pointe (carence en calcium)

On observe en général peu de nouveaux symptômes de carence en calcium dans les variétés les plus sensibles (romaine, feuille et chicorée frisée). Intervenez avec des applications foliaires de calcium en ciblant les périodes de croissance les plus actives. **Suivez aussi de près l'humidité du sol puisqu'un sol sec tend à accroître le risque de dommages.** Pour plus d'information concernant la nécrose marginale, consultez l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

Montaison (montée à la graine prématurée)

À la suite des fortes chaleurs des dernières semaines, le cœur des laitues tend à s'allonger prématurément (début de montée à la graine) dans plusieurs champs ou parties de champs en Montérégie-Ouest et dans la région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches). La laitue feuille demeure la plus sensible, mais on observe aussi cette problématique dans la laitue romaine. Examinez régulièrement le point de croissance de ces laitues à l'approche de la maturité et, s'il y a lieu, récoltez-les un peu plus tôt pour prévenir les pertes.

Une baisse de qualité est aussi observée dans la laitue pommée en Montérégie-Ouest. Le cœur de la laitue est aussi plus long que la normale. Certains producteurs rapportent aussi des difformités importantes au niveau de la pomme.

OIGNON

Mildiou

Le mildiou n'a pas progressé significativement durant la dernière semaine **dans Lanaudière** et il semble être demeuré circonscrit aux champs déjà affectés. Les producteurs d'oignon et d'oignon vert de cette région doivent continuer de faire un dépistage rigoureux de leurs champs. L'ensemble du champ doit être dépisté, car cette maladie a tendance à se développer par foyers. Pour plus de détails sur cette maladie, consultez l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).

Thrips de l'oignon

Les populations de thrips dans **l'oignon standard et l'oignon espagnol** varient beaucoup d'un champ à l'autre. On a encore de la difficulté à faire baisser les populations sur quelques sites, surtout en Montérégie. Continuez les traitements en alternant avec des insecticides du groupe 1B et du groupe 3. Lorsque ces traitements ne semblent plus efficaces, le CARZOL peut être utilisé. Cependant, cet insecticide étant très toxique et diverses précautions doivent être respectées. Le délai avant la récolte pour l'application de ce produit est aussi relativement long soit 30 jours (incluant la période de séchage des oignons en andains). Les détails concernant cette homologation d'urgence sont présentés dans l'avertissement **No 11** du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11tn10.pdf>).

En général, on arrive encore à bien réprimer les thrips dans les **oignons verts** (échalote). Demeurez cependant vigilant et surveillez ce qui se passe dans les champs d'oignons voisins puisque lorsque ceux-ci arriveront à maturité, d'importantes quantités de thrips pourraient alors migrées dans les champs d'oignons verts situés à proximité.



Pour plus d'information sur la répression des thrips, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement No 06 du 25 juin 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn04.pdf>). La liste des insecticides homologués contre les thrips est présentée dans le bulletin d'information No 02 du 23 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02tn10.pdf>).

Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

En général, le nombre de taches est demeuré stable ou n'a augmenté que légèrement durant la dernière semaine (Montérégie et Lanaudière). On observe cependant une explosion du nombre de taches (blanchiment du feuillage) dans quelques champs d'oignon jaune en Montérégie-Ouest. Les champs concernés sont des champs matures qui avaient pourtant été bien protégés à l'aide des fongicides protectants habituels. De plus, le nombre de taches observées préalablement dans ces champs étaient trop faibles pour justifier des interventions avec le fongicide curatif ROVRAL. Cette situation, qui semble reliée à une perte de résistance du feuillage attribuable à son vieillissement, reste imprévisible puisque pour d'autres champs, cette étape se passe sans problème.

Continuez les traitements avec les fongicides protectants dans l'oignon jaune et, au besoin, dans l'oignon espagnol. La stratégie d'intervention est présentée dans l'avertissement No 06 du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Mouche de l'oignon

Puisque l'on capture encore des mouches, cela signifie qu'il y a toujours de la ponte. À cette époque de l'année, les traitements insecticides contre les mouches adultes sont justifiés seulement pour les champs d'oignons verts qui n'ont pas reçu d'insecticide granulaire au semis ou pour les champs d'oignons jaunes où les larves de la première génération ont occasionné des dommages importants. La stratégie de lutte détaillée contre la mouche de l'oignon est présentée dans l'avertissement No 02 du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

AIL ET POIREAU

Tache pourpre

On note la présence de quelques taches foliaires reliées à la tache pourpre (alternariose) dans plusieurs champs de poireau en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière. Afin de prévenir la propagation de cette maladie, on recommande d'effectuer des traitements fongicides en ciblant le plus possible les longues périodes de mouillure du feuillage. La stratégie d'intervention complète contre cette maladie est présentée dans l'avertissement No 17 du 7 septembre 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>).

Maladie bactérienne

Le pathogène responsable de la maladie bactérienne décrite dans l'avertissement No 11 du 22 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11tn10.pdf>) n'a malheureusement pas pu être identifié formellement puisque divers micro-organismes étaient présents dans les lésions. Cependant, dans les champs affectés, les parties de feuilles atteintes se sont desséchées de sorte que la maladie semble avoir arrêté sa progression.



Teigne du poireau

Le nombre de captures a augmenté significativement sur la majorité des sites de piégeage. Les seuls sites où la troisième envolée de papillon ne semble pas encore avoir débuté sont situés dans des régions plus au nord : zones éloignées du fleuve pour Lanaudière et pour la Mauricie ainsi que la région de Québec (Capitale Nationale). Les traitements contre les larves pourront donc bientôt débuter.

Stratégie d'intervention

Un ou deux traitements insecticides peuvent être effectués. La stratégie à un seul traitement est recommandée pour les producteurs qui sont prêts à tolérer la présence de quelques dommages sur leurs poireaux. La stratégie à deux traitements devrait permettre, pour sa part, d'obtenir des poireaux relativement exempts de dommages.

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Notez aussi qu'il est important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.

– Basses-Laurentides, Centre-du-Québec, Estrie, Montérégie, Outaouais, zones près du fleuve dans Lanaudière et la Mauricie	– Avec 2 traitements : 6 août et 18 août – Avec 1 traitement : 13 août
– Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, zones éloignées du fleuve dans Lanaudière et la Mauricie	– Avec 2 traitements : 12 août et 25 août – Avec 1 traitement : 19 août

Si du piégeage est effectué sur la ferme et que l'on désire procéder à deux traitements, le premier est effectué 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teigne du poireau ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et le second 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons).

Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages dûs à la génération précédente est aussi un bon indice que l'on devrait intervenir.
- Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1000 L à l'hectare), de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.
- Le MATADOR est le seul insecticide homologué pour lutter contre la teigne dans le poireau. Cependant, le MALATHION, qui est homologué contre les thrips dans le poireau, devrait aussi être efficace contre la teigne. Notez aussi que les divers insecticides utilisés contre les thrips dans l'oignon ou l'oignon vert permettent également de réprimer du même coup les teignes présentes.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information **No 03** du 7 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Marilyn Boutin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – carotte, céleri, laitue... – 30 juillet 2010

